

## Un parcours coordonné de formation en Gestion des risques

Les nouvelles obligations en matière de Développement Professionnel Continu, la réglementation concernant la lutte contre les événements indésirables liés aux soins ou la gestion des événements indésirables graves, la certification des établissements de santé, le développement de la culture sécurité dans le secteur médico-social, les orientations du programme national de sécurité des patients ou de la politique nationale de santé sont autant de raisons pour développer auprès des professionnels de santé une culture sécurité.

Aussi, Qual'Va, Réseau Normand Qualité Santé, propose-t-il, un parcours coordonné de formation relatif à la gestion des risques. Il s'agit d'un ensemble de modules de formation qui peuvent être suivis de façon indépendante, mais qui peuvent surtout s'articuler les uns avec les autres pour constituer un véritable parcours coordonné et cohérent de formation sur le management par la sécurité des soins et des organisations.

Le parcours **de 5 modules d'une journée** est organisé sur **un cycle complet de 9 mois**. L'autonomie des modules permet à chacun d'intégrer le parcours en cours de cycle et de construire son propre parcours en fonction des compétences qu'il cherche à acquérir. Qual'Va, par ailleurs, organise plusieurs cycles de formation par an sur un programme triennal. Ainsi, chacun pourra trouver son rythme d'acquisition de nouvelles compétences, tout en se laissant le temps de mettre en œuvre dans son établissement les principes acquis lors de ces sessions de formation.

### A qui est destiné ce programme ?

Ces formations sont destinées à toute personne souhaitant acquérir ou approfondir ses connaissances sur le management des risques en santé. Ce programme concerne autant le secteur sanitaire que médico-social. Ainsi, les coordonnateurs de la gestion des risques associés aux soins, les responsables du système de management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse, les directeurs qualité et responsables qualité, les gestionnaires de risques, les présidents de CME, les directeurs des soins, les médecins coordonnateurs, les infirmiers coordinateurs trouveront les éléments nécessaires pour comprendre et mettre en œuvre une démarche de management des risques. Mais tout infirmier, cadre de soins, praticien responsable de vigilance y trouvera les outils nécessaires à la mise en œuvre au quotidien d'une démarche de sécurité des soins ou des prises en charge des patients ou des résidents.

Les formations proposées au sein du programme mêlent apports théoriques, exemples pratiques, exercices et partages collectifs. Cela permet donc à chacun de suivre ce parcours, quel que soit son niveau de connaissance initial.

### Comment sont organisés les modules ?

#### Module 1 : « MANAGER »

Ce module permet d'acquérir les principes de mise en œuvre d'un management intégré des risques permettant de passer du concept de gestion des risques à celui du management par la qualité et la sécurité des soins. Il sert de « chapeau » aux quatre autres modules qui reprennent plus précisément

les outils nécessaires à la mise en œuvre de ce management intégré. Il est donc fortement recommandé pour comprendre les enjeux et les contraintes liés à la mise en œuvre d'une démarche de management des risques et de déploiement d'une culture sécurité auprès des professionnels de santé.

## **Module 2 : « FACTEURS HUMAINS ET ORGANISATIONNELS »**

Ce module permet d'appréhender les principes conduisant à la genèse d'incidents, plaçant l'approche sociologique comme pierre angulaire du management par la qualité et la sécurité des soins. Elle constitue un pré requis à toute autre formation relative aux méthodes d'analyse systémique. Cette formation est « sponsorisée » par l'Agence Régionale de Santé dans le sens où elle s'intègre entièrement dans les priorités régionales de santé. A ce titre, ce module est ouvert à tous et il est gratuit.

## **Module 3 : « ANALYSER »**

Ce module permet de connaître et savoir mettre en œuvre une méthode d'analyse systémique des événements indésirables dont les événements indésirables associés aux soins et les incidents de la prise en charge médicamenteuse (Résolution de problème et ALARM), mais aussi tous les événements indésirables graves aussi bien dans le secteur sanitaire que médico-social. Cette formation est « sponsorisée » par l'Agence Régionale de Santé dans le sens où elle s'intègre entièrement dans les priorités régionales de santé. A ce titre, ce module est ouvert à tous et il est gratuit.

## **Module 4 : « CARTOGRAPHIER »**

Ce module permet de savoir anticiper les situations à risques en construisant une cartographie des risques potentiels (gestion des risques a priori). Cette démarche permettra alors de savoir hiérarchiser les actions à mettre en œuvre pour améliorer la sécurité des soins ou des prises en charge des patients et des résidents. A noter que la méthodologie employée est utilisable aussi dans le cadre de l'élaboration du document unique d'identification des risques professionnels.

## **Module 5 : « PARTAGER »**

Le retour d'expérience contribue à l'amélioration des pratiques et l'apprentissage, par la réflexion qui est portée sur l'action. L'objectif de ce module est, pour les participants, de savoir organiser et animer le retour d'expérience concernant la gestion de la sécurité et la qualité des soins.

Attention, ce module ne peut être suivi qu'après avoir suivi le module 1 ou le module 3. En effet, ce module, suivi à distance des premiers, sera l'occasion pour chaque participant de partager avec les autres apprenants sur les actions entreprises pour mettre en œuvre les concepts acquis au cours du parcours de formation. Ainsi, chacun participera activement à une session de retour d'expérience et pourra repartir avec des conseils et des recommandations sur sa pratique personnelle.

## **Des modules complémentaires optionnels :**

A ce socle commun, des modules optionnels sont ajoutés : le premier d'entre eux est un module relatif à l'annonce d'un dommage lié aux soins. Ce module est déjà proposé dans le programme de formation du réseau. Il est, comme les autres formations proposées par le réseau, possible de suivre ces modules optionnels de façon indépendante.

## Quel est le coût de ces formations ?

Pour les adhérents :

- 200€ par jour de formation (en dehors des modules 2 et 3 qui sont gratuits) et par personne ou 500 euros pour le parcours complet

Pour les non adhérents :

- 400€ par jour de formation (en dehors des modules 2 et 3 qui sont gratuits) et par personne ou 1 000 euros pour le parcours complet

**Rappel : les modules 2 et 3 sont gratuits pour tout professionnel de santé quel que soit son mode et son lieu d'exercice en Normandie, dans le cadre des priorités régionales définies par l'ARS Normandie**